

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 3 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le mardi 3 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 octobre 2015, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : BASSET Thierry, ENSMINGER Sandrine, GAMOT Franck, LALUE Jean-Bernard, MAUD Jean-Christophe, MAZET Pascal, PRADERIE Marie, RIBATET Marie-Claude.

Absents excusés: GAMOT Jean-Claude, GORSE Francis, GRENIER Bernard.

Marie PRADERIE est élue secrétaire de séance.

Avant de commencer par le premier point à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Recrutement d'un agent recenseur
- Convention d'aménagement des points de regroupement de conteneurs

Le Conseil Municipal donne son accord.

### **I - APPROBATION DU PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2015.**

Le projet du procès-verbal est approuvé en l'état à l'unanimité.

### **II – CHOIX SUR LE MODE DE CHAUFFAGE SALLE DES ASSOCIATIONS.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer les radiateurs de la salle des associations. Il présente au Conseil les devis reçus en mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir le devis de l'entreprise Pistolozzi qui consiste à installer une climatisation réversible pour un montant de 3 693 euros HT soit 4 431.60 euros TTC.

### **III – DECISION MODIFICATIVE N°2, VIREMENT DE CREDITS.**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative.

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2041512 – GFP de rattachement – Bâtiments et installations	10 000 €	
2313 - Constructions		10 000 €

Le Conseil Municipal accepte le virement de crédits.

### **IV – AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) DE DORDOGNE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de Dordogne.

Il donne lecture des propositions de redécoupage territorial du représentant de l'État dans le Département de la Dordogne présentées à la Commission Départementale de Coopération

Intercommunale (CDCI) lors de sa réunion du 5 octobre 2015, concernant les Communautés de Communes et les syndicats intercommunaux et notamment celles concernant la Commune de Monplaisant.

Monsieur le Préfet invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur chaque proposition du projet concernant la commune et ce dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier de saisine. A défaut, l'avis sera réputé favorable.

Monsieur le Maire reprend chaque proposition :

**Proposition n°9:** Extension de la CC Vallée de l'Homme aux communes d'Audrix et de Limeuil : *le Conseil se prononce de manière favorable*

**Proposition n°11 :** Dissolution du syndicat d'étude et d'aménagement du Pays des Deux Vallées : *le Conseil se prononce de manière favorable*

**Proposition n°12:** Fusion du SMD3, du SMCTOM de Montpon-Mussidan, du SMCTOM de Ribérac, du SMCTOM de Vergt, du SYGED, du SMICTOM du Périgord Noir, du SMCTOM de Nontron et du SMCTOM de Thiviers : *le conseil se prononce de manière défavorable*

**Proposition n°26 :** Fusion du SIAEP de Monpazier-Beaumont, du SIAEP de Belvès, du SIAEP de Mazeyrolles et du SIAEP de Marnac-Berbiguières (droit commun) : *le Conseil se prononce de manière favorable*

**Propositions n°32, 33, 34 et 35 :** Dissolution des SI d'irrigation Audrix-St Chamassy, Le Coux-Mouzens, Marnac-Berbiguières, St Cyprien Bezenac Castels et Meyrals : *le Conseil décide de s'abstenir*

**Propositions n°45 et 46:** Dissolution du syndicat intercommunal d'action sociale de Belvès et du syndicat d'action sociale de St Cyprien : *le Conseil se prononce de manière favorable*

## **V – AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ISSU DE LA FUSION DES SIAEP DE BELVES, MARNAC-BERBIGUIERES, MONPAZIER-BEAUMONT ET MAZEYROLLES.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral n°PREF/DDL/2015/0137 portant projet de périmètre du Syndicat Intercommunal issu de la fusion du SIAEP de Belvès, du SIAEP de Marnac Berbiguières, du SIAEP de Monpazier Beaumont et du SIAEP de Mazeyrolles.

Il informe le Conseil que ce projet doit recueillir l'avis des conseils municipaux de chaque commune.

Le Conseil Municipal prend acte du projet de périmètre notifié par arrêté préfectoral n°PREF/DDL/2015/0137, accepte la fusion des SIAEP et prend acte de la dénomination du nouvel EPCI à savoir SIAEP SUD PERIGORD.

## **VI – ADOPTION DES STATUTS DU SIAEP SUD PERIGORD.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical en date du 07/09/2015 visée en sous-préfecture le 08/09/2015. Cette délibération porte sur l'acceptation des statuts du SIAEP SUD PERIGORD issu de la fusion des SIAEP de Belvès, Marnac-Berbiguières, Mazeyrolles et Monpazier-Beaumont.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal accepte l'adoption des statuts du SIAEP SUD PERIGORD issu de la fusion des SIAEP de Belvès, Marnac-Berbiguières, Mazeyrolles et Monpazier-Beaumont, Elit les délégués qui siègeront au Comité Syndical du SIAEP SUD PERIGORD :

Délégués titulaires :

- LALUE Jean-Bernard
- PRADERIE Marie

Délégués suppléants :

- MAZET Pascal
- GORSE Francis

## **VII – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DU CENTRE INTERCOMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CIAS).**

Conformément à la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et sur les dispositions prévues à l’article 40 de la loi précitée, codifiée dans le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 5211-39 et L 5211-40, Monsieur le Maire présente, pour l’exercice 2014, le rapport annuel sur les activités du CIAS de Belvès ainsi que les Comptes Administratifs M14 et M22 correspondants.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

## **VIII – APPROBATION DU RAPPORT D’ACTIVITES 2014 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM).**

Conformément à la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et sur les dispositions prévues à l’article 40 de la loi précitée, codifiée dans le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 5211-39 et L 5211-40, Monsieur le Maire présente, pour l’exercice 2014, le rapport annuel sur les activités du SIVOM de Belvès avec le compte administratif correspondant.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

## **IX – RECRUTEMENT D’UN AGENT RECENSEUR.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population doit être effectué en 2016, durant la période du 21 janvier au 20 février 2016 et indique qu’il y a lieu de recruter un agent recenseur.

Le Conseil Municipal décide de recruter un agent pour effectuer le recensement de la population, charge Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

## **X – CONVENTION D’AMENAGEMENT DES POINTS DE REGROUPEMENT DE CONTENEURS.**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention d’aménagement des points de regroupement de conteneurs transmise par le SYGED et validée lors du comité syndical du 8 octobre dernier.

Il précise que cette convention a pour objet de définir les modalités de financement et d’accompagnement technique pour l’aménagement des points de regroupement de conteneurs. Le Conseil Municipal prend acte de la convention et autorise le Maire à la signer.

## **XI – QUESTIONS DIVERSES.**

### **a) Travaux :**

- Caniveau entrée hall de la mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de création d’un caniveau devant la mairie ont été effectués. Le montant des travaux s’élève à 1 509.60 € TTC.

- Volets roulants salle des associations.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les volets roulants ont été installés à la salle des associations. Il rappelle le coût : 1 641.60 € TTC.

### **b) Audit cimetièrre :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu Monsieur TRABAC, représentant de la société ELABOR, pour un audit gratuit de l'état du cimetière. Après un passage en revue des documents en notre possession Monsieur TRABAC a effectué un rapide état des lieux du cimetière. Il doit nous transmettre un devis afin de nous proposer leur collaboration pour une mise à jour de notre cimetière.

**c) Bibliothèque :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de la bibliothèque pour la subvention de la commune.

Madame RIBATET informe les membres du Conseil que le salon du livre aura lieu le samedi 5 décembre de 10h à 18h. 13 auteurs régionaux seront présents.

**d) 11 novembre :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h15 et sera suivi d'un pot à la salle des fêtes.

**Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h.**